

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

N°CT2023.5/098-1

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPRESZ, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel TEISSEDDRE, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Arnaud VEDIE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Julie CORDESSE à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Virginie DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Catherine DE RASILLY, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Mathilde WIELGOCKI.

Secrétaire de séance : Madame Claire GASSMANN .

Nombre de votants : 74

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/23
Accusé réception le	14/12/23
Numéro de l'acte	CT2023.5/098-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20231213-lmc149969-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Vote(s) pour : 67

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/23
Accusé réception le	14/12/23
Numéro de l'acte	CT2023.5/098-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20231213-lmc149969-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023

N°CT2023.5/098-1

OBJET : **Plan local d'urbanisme** - Modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne - Bilan de la concertation.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2, L.103-6 et R.153-20 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2023.3/051 du 21 juin 2023 approuvant les modalités de concertation dans le cadre de la procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne ;

VU l'arrêté du Président n°AP2023-014 du 12 mai 2023 engageant une procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2017.1/007-1 du 1^{er} février 2017 et modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n° CT2022.3/045 du 22 juin 2022 ;

CONSIDERANT que la commune de Chennevières-sur-Marne a sollicité Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) afin que soit engagée une procédure de modification de son plan local d'urbanisme (PLU) ;

CONSIDERANT que l'élaboration du projet a été réalisée en lien étroit avec la commune et dans le respect des modalités de concertation prévues ;

CONSIDERANT que le PLU de la commune de Chennevières-sur-Marne a été approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2017.1/007-1 du 1^{er} février 2017 et modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n° CT2022.3/045 du 22 juin 2022 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/23
Accusé réception le	14/12/23
Numéro de l'acte	CT2023.5/098-1
Identifiant télérmission	094-200058006-20231213-lmc149969-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDERANT qu'à cet effet, par arrêté n°AP2023-014 du 12 mai 2023 susvisé, le Président a engagé une procédure de modification du PLU de la commune de Chennevières-sur-Marne afin de :

- Modifier le zonage afin de permettre la réalisation d'un projet de logements situé entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- Corriger des erreurs matérielles dans le règlement ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°14 ;

CONSIDERANT que, compte tenu de l'objet de la modification, celle-ci était susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ; qu'il a donc été réalisé une évaluation environnementale, adressée à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 12 juillet 2023 ;

CONSIDERANT qu'en parallèle, le projet de modification a été adressé aux personnes publiques associées (PPA) ;

CONSIDERANT qu'ainsi, et conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme susvisé, la procédure de modification de droit commun du PLU de Chennevières-sur-Marne a fait l'objet d'une concertation tout au long de la procédure ;

CONSIDERANT que, par délibération n°CT2023.3/051 du 21 juin 2023 susvisée, le conseil de territoire a approuvé les modalités de concertation suivantes :

- Parution d'un article dans le magazine de la commune « Chennevières Le Mag » et sur les sites Internet de la ville de Chennevières-sur-Marne et de GPSEA ;
- Mise à disposition du projet de modification et d'un registre papier destiné à recevoir les observations du public au sein des locaux du service de la mairie de Chennevières-sur-Marne et de la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine au siège de GPSEA ;
- Mise à disposition du projet de modification sur les sites Internet de la ville de Chennevières-sur-Marne, de GPSEA et sur le site administratif du registre numérique créé à cet effet ;
- Mise en place d'un registre numérique et création d'une adresse électronique afin de recueillir les observations du public ;

CONSIDERANT que la mise à disposition du dossier a été organisée du 4 septembre au 13 octobre 2023 inclus ; que la mise en place des registres papier et numérique durant cette période a permis de recueillir trois observations ; que l'article sur la modification a été mis en ligne sur les sites Internet des deux collectivités et dans le magazine de la commune en novembre 2023 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/23
Accusé réception le	14/12/23
Numéro de l'acte	CT2023.5/098-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20231213-lmc149969-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDERANT qu'il apparaît ainsi que les modalités de concertation définies par la délibération susvisée ont bien été mises en œuvre et ont fait l'objet de la publicité nécessaire pour permettre la participation du public ; que ces différents moyens ont permis d'informer les habitants et de recueillir leurs avis et remarques ;

CONSIDERANT qu'à l'issue du délai offert à la MRAe et aux PPA pour rendre un avis sur le dossier, une enquête publique sera organisée début 2024 ;

CONSIDERANT qu'au terme de cette concertation et conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme susvisé, il convient dès lors de tirer le bilan de celle-ci ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 DECEMBRE 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **TIRE** le bilan, ci-annexé, de la concertation menée dans le cadre de la modification du PLU de la commune de Chennevières-sur-Marne.

ARTICLE 2 : **DIT** que le bilan de la concertation du public sera joint au dossier de modification soumis à enquête publique à la Mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc à Chennevières-sur-Marne et à la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de Grand Paris Sud Est Avenir, située 14 rue Le Corbusier à Créteil.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/23
Accusé réception le	14/12/23
Numéro de l'acte	CT2023.5/098-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20231213-lmc149969-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera publiée sur le site Internet de GPSEA (www.sudestavenir.fr) et fera, durant un mois, l'objet d'un affichage en Mairie de Chennevières sur Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc à Chennevières-sur-Marne et à la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de Grand Paris Sud Est Avenir, située 14 rue Le Corbusier à Créteil.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/23
Accusé réception le	14/12/23
Numéro de l'acte	CT2023.5/098-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20231213-lmc149969-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/23
Accusé réception le	14/12/23
Numéro de l'acte	CT2023.5/098-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20231213-lmc149969-DE-1-1

PLU approuvé par délibération n° CT2017.1/007-1 du 01 février 2017

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du 04 avril 2018

Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du 22 juillet 2020

Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du 04 avril 2022

Modification de droit commun n°4 approuvée par délibération du

BILAN DE LA CONCERTATION

Introduction

Par arrêté n° AP2023-014 du 12 mai 2023, le Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chennevières-sur-Marne afin de :

- Modifier le zonage afin de permettre la réalisation d'un projet de logements situé entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- Corriger des erreurs matérielles dans le règlement ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°14 ;

Compte tenu de son objet, la modification est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, c'est pourquoi Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a réalisé une évaluation environnementale intégrée à la notice de présentation du projet de dossier de modification.

Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, GPSEA a organisé une concertation avec le public dans le cadre de la procédure de modification de droit commun.

La délibération n° CT2023.3/051 du 21 juin 2023 a ainsi fixé les modalités de la concertation.

Il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation avant de procéder à l'enquête publique.

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et tire le bilan de la concertation.

1. Les modalités de la concertation

Par délibération n° CT2023.3/051 du 21 juin 2023, GPSEA a fixé les modalités de concertation relative à la modification de droit commun de la modification de la commune de Chennevières-sur-Marne.

Elles ont été définies ainsi :

- Parution d'un article dans le magazine de la commune de « Chennevières Le Mag » et sur les sites Internet de la Ville de Chennevières-sur-Marne (www.chennevieres.com) et sur le site de GPSEA (www.sudestavenir.fr) ;
- Mise à disposition du projet de modification et d'un registre destiné à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - Du service urbanisme de la mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc aux heures d'ouverture au public ;
 - De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Mise à disposition du projet de modification sur les sites internet de la commune Chennevières-sur-Marne et de GPSEA ainsi que sur le site de publication administrative suivant, destiné à recevoir les observations du public : <https://www.registrenumerique.fr/modification-plu-chennevieres-sur-marne> ;
- Les observations du public pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/modification-plu-chennevieres-sur-marne>.

2. Synthèse de la concertation mise en œuvre

GPSEA a permis au public d'accéder aux informations relatives au projet avant enquête publique et de pouvoir formuler d'éventuelles observations et propositions.

Pour mettre en œuvre cette concertation, différents outils ont été utilisés. En voici la synthèse :

2.1. L'article de presse et les annonces légales

Le journal municipal « Chennevières Le Mag » n°37 de novembre 2023 a fait état de la procédure de modification du PLU et de la mise à disposition du dossier.

ON EN PARLE

AMÉNAGEMENT

MODIFICATION DU PLU N° 4



Depuis sa création, le 1^{er} janvier 2016, l'Établissement Public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a en charge, en lieu et place des communes, la réalisation des procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de son territoire. Les communes membres restent, quant à elles, compétentes dans l'instruction des autorisations des sols (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

En parallèle, GPSEA élabore, en étroite collaboration de ses communes membres, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). En attendant l'approbation du PLUI, la Ville de Chennevières a sollicité GPSEA pour apporter des modifications à son PLU afin de :

- modifier le zonage pour permettre la réalisation d'un projet de logements situé entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- corriger des erreurs matérielles dans le règlement (issues des précédentes modifications) ;
- Supprimer l'emplacement réservé n° 14.

FUTUR QUARTIER DU FORT : LA CONCERTATION CONTINUE



Mardi 7 novembre dernier s'est tenue une réunion point d'avance, au théâtre Roger Lafaille, avec la présentation de plusieurs scénarii envisagés en fonction des réflexions, des remarques, des idées retenues lors des rencontres précédentes.

En parallèle, des ateliers se sont également déroulés avec les plus jeunes : les enfants de l'accueil de loisirs Germaine Tillon et des élèves du collège Molière situé dans le secteur concerné.

Une réunion de restitution se tiendra début 2024.

Les objectifs de cette modification ayant potentiellement des impacts sur l'environnement, une évaluation environnementale a été réalisée. Du 4 septembre au 13 octobre, une concertation du public s'est déroulée : le dossier de modification a été mis à disposition du public en mairie de Chennevières-sur-Marne, au siège de GPSEA et sur les sites internet des deux collectivités. Des registres papier et numérique ont été également installés afin de recueillir les observations du public. GPSEA tirera un bilan de cette concertation en Conseil de territoire.

Une enquête publique sera organisée en début d'année 2024, permettant de recueillir à nouveau l'avis des habitants sur cette modification du PLU. Le dossier d'enquête publique sera composé du projet de modification ainsi que du bilan de cette concertation.

Pour conclure, l'approbation du projet de modification doit être effective d'ici le mois d'avril 2024.

Chennevières Le Mag — 7 — Novembre 2023 #37

De plus, deux annonces légales ont été publiées :

- La première annonçant le lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne : Le Parisien n°24487 du samedi 20 mai 2023
- La seconde annonçant la concertation et ses modalités : Le Parisien n°24518 du lundi 26 juin 2023

VIII CARNET ÎLE-DE-FRANCE **Le Grand Parisien**
Samedi 20 mai 2023

Avis de Décès
PLAISIR (78)
MARLYLE-ROI (78)
Christine JAFFELUX,
Marie-France SEBE,
Laurent CAILLET (7),
Cécile CAILLET,
ses enfants et leurs conjoints ;
Ses petits-enfants et leurs conjoints ;
Ses arrière-petits-enfants ;
Ont la tristesse de vous faire part du décès de
Mme Jeanine CAILLET née LAVADOUX Retraitée de La Poste
Un recueillement civil aura lieu le samedi 22 mai 2023, à 15H45, au crématorium de CROUZEL de CLERMONT-FERRAND. L'inhumation de l'urne aura lieu mardi 23 mai 2023, à 11H15, au cimetière de CHARFUTZAT. Une pensée pour son époux Claude l'accompagnera.
La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine.
01 43 00 00 00
AGUERPERSE 04 73 96 01 45

Remerciements
PROVINS (77)
Christophe et Miriam, Emilie et John, Sandrine et Raahansk, ses enfants,
Très touchés des marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de
David FAJARDO Y ROMERA
vous adressent leurs sincères remerciements.
FRADOUX - CHEVROT
POPPIES FUNERAIRES & MAURERRE
3, AV. DE LA FERTE
8, 6, RUE DE LA CORDONNERIE
PROVINS - 01 84 00 01 92

VOISENON (77)
Dominique ALEXANDRE, son épouse,
Agathe ALEXANDRE, sa fille,
Virginie et Aurélie BERTHAUX-RIVIERE, sa fille de cœur et son épouse,
Jade, sa petite-fille,
Frédérique JAY, sa tante et ses enfants,
Ainsi que ses amis et sa famille,
très touchés des marques d'affection, d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de
M. Nicolas ALEXANDRE
Par une présence chaleureuse, une prière, un regard, une fleur ou une pensée, vous avez tenu à nous aider dans ces moments difficiles. A tous et pour tout, nous vous disons simplement merci.

COULOMMIERS (77)
Ses sœurs,
Son beau-frère,
Ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille,
très sensibles aux marques de sympathie que vous leurs avez témoignées dans le deuil qui vient de les frapper en la personne de
M. Jacques BOUCHER
vous expriment leurs vifs et sincères remerciements.
POPPIES FUNERAIRES CANARD
LE CHEF FUNERAIRES
7703 COULOMMIERS
01 84 03 26 37

SAINTE-COLOMBE (77)
Par une présence chaleureuse, un geste, un regard, une pensée, une fleur, vous avez tenu à nous aider lors des obsèques de
Mme Ghislaine NOËL
Sachez combien nous avons été touchés.
A tous et pour tout, nous vous disons simplement... Merci.
Roger NOËL, son époux ;
Jean Pierre et Ghislaine NOËL,
Daniel NOËL,
Laurent et Paule NOËL,
Maryline et Fabrice YSEBAERT, ses enfants,
FRADOUX - CHEVROT
3, AVENUE DE LA FERTE
8, 6, RUE DE LA CORDONNERIE
PROVINS 01 84 00 01 92

LONGUEVILLE (77)
Dominique et Brigitte
Philippe
François et Sylvie
Hervé et Sandrine, ses enfants
Ses petits-enfants
Ses arrière-petits-enfants,
Très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de
Mme Nicole FORTIN née JACQUIOT
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.
POPPIES FUNERAIRES BROUS
GOULAR - PROVINS 01 84 00 01 92
8 BRAY-SUR-SEINE 01 84 01 01 03

En leur Mémoire
PARIS (75)
LANDÉVENNIC (29)
Le 20 mai 2013, survenait la mort de
François JACQUET
à l'âge de 71 ans.
Dis ais, mon cher Papa.
Et la douleur est là.
Agnès

M. Nicolas ALEXANDRE
très touchés des marques d'affection, d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de
M. Nicolas ALEXANDRE
Par une présence chaleureuse, une prière, un geste, un regard, une fleur ou une pensée, vous avez tenu à nous aider dans ces moments difficiles. A tous et pour tout, nous vous disons simplement merci.

Le Parisien
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien
Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien

ANNONCES 94 | **JUDICIAIRES ET LÉGALES**

Avis divers

COMMUNE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Par arrêté du Président de Grand Paris Sud 150 Avenue d'Orléans N° 490023-034 en date du 12 mai 2023, une procédure de modification de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chennevières-sur-Marne est engagée afin de :
- Modifier le zonage afin de permettre la réalisation d'un projet de logements situés entre la rue des Feuilles de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- Modifier des zones d'habitat individuel existantes ;
- Déterminer l'emplacement réservé n° 14.
Cet arrêté est affiché à la mairie de Chennevières-sur-Marne, et au siège de SPSEA - 14 rue Le Corbusier à Châteaubriant un mois à compter de sa publication sur le site internet : www.sudestivn.fr.

Le Parisien
Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien
Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr
Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution
Plus de renseignements : 01 84 21 09 27

Le Parisien est officiellement validé pour l'achat de vos annonces judiciaires et légales par arrêté de charge préfectoral dans les départements : 02 - 03 - 05 - 06 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100 - 101 - 102 - 103 - 104 - 105 - 106 - 107 - 108 - 109 - 110 - 111 - 112 - 113 - 114 - 115 - 116 - 117 - 118 - 119 - 120 - 121 - 122 - 123 - 124 - 125 - 126 - 127 - 128 - 129 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 143 - 144 - 145 - 146 - 147 - 148 - 149 - 150 - 151 - 152 - 153 - 154 - 155 - 156 - 157 - 158 - 159 - 160 - 161 - 162 - 163 - 164 - 165 - 166 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 178 - 179 - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 188 - 189 - 190 - 191 - 192 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 199 - 200 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 - 212 - 213 - 214 - 215 - 216 - 217 - 218 - 219 - 220 - 221 - 222 - 223 - 224 - 225 - 226 - 227 - 228 - 229 - 230 - 231 - 232 - 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247 - 248 - 249 - 250 - 251 - 252 - 253 - 254 - 255 - 256 - 257 - 258 - 259 - 260 - 261 - 262 - 263 - 264 - 265 - 266 - 267 - 268 - 269 - 270 - 271 - 272 - 273 - 274 - 275 - 276 - 277 - 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 - 284 - 285 - 286 - 287 - 288 - 289 - 290 - 291 - 292 - 293 - 294 - 295 - 296 - 297 - 298 - 299 - 300 - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 313 - 314 - 315 - 316 - 317 - 318 - 319 - 320 - 321 - 322 - 323 - 324 - 325 - 326 - 327 - 328 - 329 - 330 - 331 - 332 - 333 - 334 - 335 - 336 - 337 - 338 - 339 - 340 - 341 - 342 - 343 - 344 - 345 - 346 - 347 - 348 - 349 - 350 - 351 - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 358 - 359 - 360 - 361 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366 - 367 - 368 - 369 - 370 - 371 - 372 - 373 - 374 - 375 - 376 - 377 - 378 - 379 - 380 - 381 - 382 - 383 - 384 - 385 - 386 - 387 - 388 - 389 - 390 - 391 - 392 - 393 - 394 - 395 - 396 - 397 - 398 - 399 - 400 - 401 - 402 - 403 - 404 - 405 - 406 - 407 - 408 - 409 - 410 - 411 - 412 - 413 - 414 - 415 - 416 - 417 - 418 - 419 - 420 - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 427 - 428 - 429 - 430 - 431 - 432 - 433 - 434 - 435 - 436 - 437 - 438 - 439 - 440 - 441 - 442 - 443 - 444 - 445 - 446 - 447 - 448 - 449 - 450 - 451 - 452 - 453 - 454 - 455 - 456 - 457 - 458 - 459 - 460 - 461 - 462 - 463 - 464 - 465 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 473 - 474 - 475 - 476 - 477 - 478 - 479 - 480 - 481 - 482 - 483 - 484 - 485 - 486 - 487 - 488 - 489 - 490 - 491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 498 - 499 - 500 - 501 - 502 - 503 - 504 - 505 - 506 - 507 - 508 - 509 - 510 - 511 - 512 - 513 - 514 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 - 520 - 521 - 522 - 523 - 524 - 525 - 526 - 527 - 528 - 529 - 530 - 531 - 532 - 533 - 534 - 535 - 536 - 537 - 538 - 539 - 540 - 541 - 542 - 543 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 - 562 - 563 - 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 - 572 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 583 - 584 - 585 - 586 - 587 - 588 - 589 - 590 - 591 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - 598 - 599 - 600 - 601 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 619 - 620 - 621 - 622 - 623 - 624 - 625 - 626 - 627 - 628 - 629 - 630 - 631 - 632 - 633 - 634 - 635 - 636 - 637 - 638 - 639 - 640 - 641 - 642 - 643 - 644 - 645 - 646 - 647 - 648 - 649 - 650 - 651 - 652 - 653 - 654 - 655 - 656 - 657 - 658 - 659 - 660 - 661 - 662 - 663 - 664 - 665 - 666 - 667 - 668 - 669 - 670 - 671 - 672 - 673 - 674 - 675 - 676 - 677 - 678 - 679 - 680 - 681 - 682 - 683 - 684 - 685 - 686 - 687 - 688 - 689 - 690 - 691 - 692 - 693 - 694 - 695 - 696 - 697 - 698 - 699 - 700 - 701 - 702 - 703 - 704 - 705 - 706 - 707 - 708 - 709 - 710 - 711 - 712 - 713 - 714 - 715 - 716 - 717 - 718 - 719 - 720 - 721 - 722 - 723 - 724 - 725 - 726 - 727 - 728 - 729 - 730 - 731 - 732 - 733 - 734 - 735 - 736 - 737 - 738 - 739 - 740 - 741 - 742 - 743 - 744 - 745 - 746 - 747 - 748 - 749 - 750 - 751 - 752 - 753 - 754 - 755 - 756 - 757 - 758 - 759 - 760 - 761 - 762 - 763 - 764 - 765 - 766 - 767 - 768 - 769 - 770 - 771 - 772 - 773 - 774 - 775 - 776 - 777 - 778 - 779 - 780 - 781 - 782 - 783 - 784 - 785 - 786 - 787 - 788 - 789 - 790 - 791 - 792 - 793 - 794 - 795 - 796 - 797 - 798 - 799 - 800 - 801 - 802 - 803 - 804 - 805 - 806 - 807 - 808 - 809 - 810 - 811 - 812 - 813 - 814 - 815 - 816 - 817 - 818 - 819 - 820 - 821 - 822 - 823 - 824 - 825 - 826 - 827 - 828 - 829 - 830 - 831 - 832 - 833 - 834 - 835 - 836 - 837 - 838 - 839 - 840 - 841 - 842 - 843 - 844 - 845 - 846 - 847 - 848 - 849 - 850 - 851 - 852 - 853 - 854 - 855 - 856 - 857 - 858 - 859 - 860 - 861 - 862 - 863 - 864 - 865 - 866 - 867 - 868 - 869 - 870 - 871 - 872 - 873 - 874 - 875 - 876 - 877 - 878 - 879 - 880 - 881 - 882 - 883 - 884 - 885 - 886 - 887 - 888 - 889 - 890 - 891 - 892 - 893 - 894 - 895 - 896 - 897 - 898 - 899 - 900 - 901 - 902 - 903 - 904 - 905 - 906 - 907 - 908 - 909 - 910 - 911 - 912 - 913 - 914 - 915 - 916 - 917 - 918 - 919 - 920 - 921 - 922 - 923 - 924 - 925 - 926 - 927 - 928 - 929 - 930 - 931 - 932 - 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941 - 942 - 943 - 944 - 945 - 946 - 947 - 948 - 949 - 950 - 951 - 952 - 953 - 954 - 955 - 956 - 957 - 958 - 959 - 960 - 961 - 962 - 963 - 964 - 965 - 966 - 967 - 968 - 969 - 970 - 971 - 972 - 973 - 974 - 975 - 976 - 977 - 978 - 979 - 980 - 981 - 982 - 983 - 984 - 985 - 986 - 987 - 988 - 989 - 990 - 991 - 992 - 993 - 994 - 995 - 996 - 997 - 998 - 999 - 1000.

Extrait « Le Parisien » n°24487 du samedi 20 mai 2023

2.2. Les articles sur les sites internet

Des articles relatifs au projet de modification du PLU ont été mis en ligne sur le site internet de la commune de Chennevières-sur-Marne (<https://www.chennevieres.com>) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr) permettant aux habitants d'être informés de l'état d'avancement du projet de modification.

The screenshot shows the website of Chennevières-sur-Marne. The main article is titled "CONCERTATION SUR LA MODIFICATION DU PLU". It features a large aerial photograph of the town. The text of the article is as follows:

En accord avec la ville de Chennevières-sur-Marne, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 12 mai 2023.

Cette modification vise les objectifs suivants :

- Modifier le zonage afin de permettre la réalisation d'un projet de logements situé entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- Corriger des erreurs matérielles dans le règlement ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°14 ;

Cette concertation auprès du public sera organisée par GPSEA du **4 septembre au 13 octobre 2023**, et a pour objet la mise à disposition du projet de modification du PLU au public sur :

- Le [site internet de GPSEA](#)
- Au service urbanisme de la mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc aux heures d'ouvertures au public ;
- A la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers, tenus à sa disposition dans chacun des lieux susmentionnés ainsi que sur le registre dématérialisé - [cliquer ici](#)

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-chennevieres-sur-marne@mail.registre-numerique.fr

At the bottom of the page, there are four promotional boxes:

- Chennevières Le Mag' n°35** (JUN - AOÛT 2023)
- La Newsletter** (Abonnez-vous maintenant !)
- Restez Connectés** (with social media icons for Facebook, Twitter, and Instagram)
- Contactez votre Mairie** (with icons for email, location, and phone)

Footer links include: MARCHÉS PUBLICS, MENTIONS LÉGALES, COOKIES.

Captures d'écran – Actualités – Site internet de Chennevières-sur-Marne en date du 04/09/2023

Chennevières-sur-Marne

Procédure en cours

• Modification de droit commun n°4 engagée le 12 mai 2023

Par arrêté du Président n°AP2023-014 en date du 12 mai 2023, une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne a été engagée afin de:

- Modifier le zonage afin de permettre la réalisation d'un projet de logements situé entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- Corriger des erreurs matérielles dans le règlement ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°14 ;



Par délibération n°CT2023.3/051 du 21 juin 2023, GPSEA a fixé **les modalités de la concertation de la modification**.

Elles sont définies ainsi :

- La parution d'un article dans le magazine de la commune « Chennevières Le Mag » et sur les sites Internet de la commune de Chennevières-sur-Marne (chennevieres.com) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr)
- La mise à disposition du projet de modification et de registres destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - Du service urbanisme de la mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc aux heures d'ouvertures au public ;
 - De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Ce dossier pourra également être consulté, pendant toute la durée de la concertation, sur les sites Internet de la commune et de GPSEA.
- Les observations du public pourront être adressées :
 - Sur le registre ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/modification-plu-chennevieres-sur-marne>
 - Par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-chennevieressur-marne@mail.registre-numerique.fr

Captures d'écran : article site internet de GPSEA en date du 04/09/2023

2.3. Les dossiers papiers consultables

Des dossiers papiers ont été mis à disposition du public du **4 septembre au 13 octobre 2023 inclus** à la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA (14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) et au service urbanisme de la Mairie de Chennevières-sur-Marne (aux heures d'ouverture du public du service).

Le dossier comprenait un registre papier, un dossier de concertation et le projet de plan de zonage, ainsi que l'arrêté engageant la procédure et la délibération fixant les modalités de concertation.

DÉPARTEMENT VAL-DE-MARNE
COMMUNE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Lieu de la concertation : MAIRIE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE ET SIÈGE DE GRAND PARIS SUD EST Avenir

réf. 501 071

Berger Levraut

Les registres papiers qui accompagnaient ces dossiers ont été mis à disposition du public afin que puissent être recueillies les remarques et propositions du public.

Une remarque a été inscrite sur le registre papier consultable en mairie de Chennevières-sur-Marne et aucune au siège de GPSEA.

2.4. Les dossiers consultables en ligne

Le dossier était également consultable sur les sites internet de la ville et de GPSEA. Cette mise à disposition a eu lieu du **4 septembre au 13 octobre 2023 inclus**.

Un site de registre numérique a été ouvert afin de pouvoir consulter le dossier en ligne et déposer des observations : <https://www.registrenumerique.fr/modification-plu-chennevieres-sur-marne> ;

De plus, une adresse de messagerie électronique a été créée afin de récolter les observations du public : modification-plu-chennevieressur-marne@mail.registre-numerique.fr ;

Deux contributions ont été déposées sur le registre numérique.

Chennevières-sur-Marne

Procédure en cours

• Modification de droit commun n°4 engagée le 12 mai 2023

Par arrêté du Président n°**AP2023-014** en date du 12 mai 2023, une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne a été engagée afin de:

- Modifier le zonage afin de permettre la réalisation d'un projet de logements situé entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- Corriger des erreurs matérielles dans le règlement ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°14 ;

Par délibération n°**CT2023.3/051** du 21 juin 2023, GPSEA a fixé **les modalités de la concertation de la modification**.

Elles sont définies ainsi :

- La parution d'un article dans le magazine de la commune « Chennevières Le Mag » et sur les sites Internet de la commune de Chennevières-sur-Marne (chennevieres.com) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr)
- La mise à disposition du projet de modification et de registres destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - Du service urbanisme de la mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc aux heures d'ouvertures au public ;
 - De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Ce dossier pourra également être consulté, pendant toute la durée de la concertation, sur les sites Internet de la commune et de GPSEA.
- Les observations du public pourront être adressées :
 - Sur le registre ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/modification-plu-chennevieres-sur-marne>
 - Par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-chennevieressur-marne@mail.registre-numerique.fr

Le dossier de concertation est consultable en ligne :

- Notice de présentation
- Projet de règlement
- Projet plan de zonage



DANS LA MÊME RUBRIQUE...

- + Actualités
- + Agenda
- Galerie photos
- Alertes SMS
- Désinscription aux alertes SMS

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION DU PLU



En accord avec la ville de Chennevières-sur-Marne, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 12 mai 2023.

Cette modification vise les objectifs suivants :

- Modifier le zonage afin de permettre la réalisation d'un projet de logements situé entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- Corriger des erreurs matérielles dans le règlement ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°14 ;

Cette concertation auprès du public sera organisée par GPSEA du 4 septembre au 13 octobre 2023, et a pour objet la mise à disposition du projet de modification du PLU au public sur :

- Le [site internet de GPSEA](#)
 - Au service urbanisme de la mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc aux heures d'ouvertures au public ;
 - A la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers, tenus à sa disposition dans chacun des lieux susmentionnés ainsi que sur le registre dématérialisé - [cliquez ici](#)

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-chennevieres-sur-marne@mail.registre-numerique.fr

Chennevières
Le Mag' n°36

SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2023

La
Newsletter

Abonnez-vous maintenant !

Restez
Connectés



Contactez
votre Mairie





CONCERTATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLU CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE - SUD EST AVENIR

OUVERT LE 04/09/2023 À 09 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 13/10/2023 À 17 HEURES

En accord avec la ville de Chennevières-sur-Marne, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 12 mai 2023.

Cette modification vise les objectifs suivants :

- Modifier le zonage afin de permettre la réalisation d'un projet de logements situé entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant ;
- Corriger des erreurs matérielles dans le règlement ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°14 ;

Une concertation auprès du public sera organisée par GPSEA du 4 septembre au 13 octobre 2023, et a pour objet la mise à disposition du projet de modification du PLU au public sur :

- Les sites internet de GPSEA (sudestavenir.fr) et de la commune de Chennevières-sur-Marne (www.chennevieres.com) ;
- Au service urbanisme de la mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc aux heures d'ouvertures au public ;
- A la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers, tenus à sa disposition dans chacun des lieux susmentionnés ainsi que sur le registre dématérialisé accessible via le lien suivant : <https://www.registrenumerique.fr/modification-plu-chennevieres-sur-marne>

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-chennevieres-sur-marne@mail.registre-numerique.fr



CONCERTATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLU CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE - SUD EST AVENIR

OUVERT LE 04/09/2023 À 09 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 13/10/2023 À 17 HEURES

DOSSIER DE CONCERTATION

[Retour à l'accueil](#)

DOSSIER D'ENQUÊTE

Conformément aux termes de l', l'ensemble du dossier d'enquête consultable en version numérique ci-dessous est également disponible en version papier au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public et aux autres lieux éventuellement mentionnés à l'.

		Tout déployer	Tout fermer
1	Délibération N°CT2023.3 051 modalités de concertation		147.01 Ko Q ↓
2	AP2023 014 arrêté engageant modif 4 Chennevières		107.11 Ko Q ↓
3	1 noticepresentation modif4		4.51 Mo Q ↓
4	2 projetreglement modif4		6.61 Mo Q ↓
5	3 projet plan zonage modif plu 4		13.89 Mo Q ↓

Captures écran du registre numérique du 04/09/2023

Statistiques de consultation du registre dématérialisé :

- Nombre de visiteurs : 27
- Nombre de visites : 44
- Observations publiées : 2
- Nombre de téléchargements documents : 80
- Nombre de visualisations documents : 191

3. Bilan de la concertation

- *Deux observations ont été déposées sur le registre numérique :*

@1 - LAHUTTE Hugo

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 11h23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Panneaux photovoltaïque : mise en place d'un plan d'aide à la mise en place de solution solaire

Contribution : Bonjour En 2023, l'ABF bloque toujours des demandes de mise en place de panneaux solaires. Au vu de l'urgence écologique et des problèmes économiques en cours, il est impensable que l'ABF mais surtout la mairie, n'aide pas au déploiement de ce genre de solution, Etant donné que vous souhaitez changer le PLU sans respecter les promesses faites il y a quelques années sur la modification de l'école Corot, les modifications de hauteur maximale (de 10 à 12m), il est important d'amener le sujet de l'écologie et des économies d'énergies, Merci pour votre retour, Cordialement Hugo LAHUTTE

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 4 Rue de l'Aqueduc

Ville : Chennevières-sur-Marne

Adresse email : hlh31@hotmail.com (Non validée)

Adresse ip : 86.218.86.191

Réponse de la ville et de GPSEA :

La modification du PLU ne traite pas ces sujets. Cependant, ils seront abordés par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) au cours de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a débuté en 2021.

@2 - Jean

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 02/10/2023 à 20h31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAN - Halte au bétonnage de Chennevières - Conservons l'environnement et les horizons qu'il nous reste

Contribution : Plutôt que de laisser les personnes intéressées par ce projet de modification du PLU essayer de trouver les évolutions par elles mêmes, il aurait fallu toutes les synthétiser sous forme d'un résumé autrement plus compréhensible que ces obscurs et interminables documents administratifs. Si j'en crois ce que je pense avoir trouvé dans ce jeu des 7 erreurs, la principale évolution concernant le périmètres des rues citées, se situe au niveau de la hauteur maximale de constructions principales qui passerait de 10m à 12m, voire 13m dans le cas où ces constructions accueilleraient des locaux commerciaux en rez-de-chaussée. Le bétonnage en emprise au sol et en hauteur sur Chennevières est déjà beaucoup trop intensif et rapide sur les secteurs où il est actuellement autorisé. Inutile de l'étendre aux zones plutôt pavillonnaires dont il faut au contraire préserver le caractère de manière durable. Car ce dangereux précédent ouvrira certainement la porte à d'autres futures modifications du PLU qui grignoteront petit à petit, voire beaucoup plus vite, ces zones actuellement classées UC au "profit" des zones classées UA permettant la construction de bâtiments de plus grande hauteur. Dans un autre domaine, pourquoi persister à interdire les exploitations agricoles ? Il faudrait au contraire permettre au moins l'installation de maraîchers en microagriculture biointensive afin d'augmenter les possibilités d'approvisionnement locales, saines et respectueuses de l'environnement. Toujours dans le domaine de l'environnement, plutôt que de simplement admettre les dispositifs de production d'énergies renouvelables, il faut au contraire encourager l'implantation et l'utilisation dans tous les secteurs. Notamment ceux à l'intérieur desquels ils pourraient être refusés par les Bâtiments de France, auprès desquels la municipalité doit peser de tout son poids pour les autoriser. En ces temps de crise climatique et de perte massive de pouvoir d'achat, cela devrait être une priorité.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Chennevières-sur-Marne

Adresse email : lahoh73007@klanze.com (Non validée)

Adresse ip : 2001:67c:2660:425:29::18f

Réponse de la ville et de GPSEA :

La modification du PLU envisagée est effectivement circonscrite à un petit secteur entre la rue des Fusillés de Châteaubriant, la rue de la Liberté et du Pré Fleurant. Actuellement, il s'agit d'un secteur en zone UC (zone pavillonnaire) mais situé face à un groupe scolaire, en front urbain d'un futur Transport en site propre et au sud du périmètre de la future ZAC dite entrée de ville Nord. Il s'agit donc d'un secteur qui a vocation à muter afin de permettre la construction de nouveaux logements.

Les autres considérations feront l'objet de réflexions dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

- Une observation a été déposée sur le registre papier disponible en mairie :

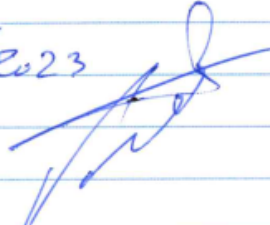
Mod: j'observe de PLU: on a est pour 3800 m² et 60/30 logement dans une rue de ce type et donc une bonne centaine de véhicules particuliers et de professionnels ... bref.

Il me semble que ce serait beaucoup plus pertinent de :

- 1) revoir les plans de circulation de la commune car compte tenu de la taille de la voirie on tend à attendre une certaine circulation
- 2) faire appliquer les normes de sécurité routière (usage d'indicateurs de direction, vitesse excessive) au moyen d'activités de vidéosurveillance et de radar. Sanctionner ce qui est à l'heure des dynamiques je ne sais pas et ... au passage faire rentrer de l'argent dans les caisses!
- 3) Serriller l'usage des voiries publiques (résidents ont droit 3/4 places par contre de véhicules professionnels)

Quant aux constructions à venir, il serait pertinent de demander aux promoteurs si être un peu plus créatif en ce qui concerne l'aspect extérieur des bâtiments (cf le même type de logement qu'à Villiers sur Marne)

Le 2/10/2023



Fabrice Petit
2 Rue de la Liberté
94430 - Chevroux sur Marne

Réponse de la ville et de GPSEA :

A ce jour, la ville n'a pas connaissance des projets définitifs qui vont être réalisés dans le secteur des rues Pré Fleurant et de la liberté. C'est sur la base de ces projets que la commune estimera s'il est nécessaire de modifier le gabarit des voiries en fonction des emprises existantes et/ou disponibles.

Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération susvisée ont été mises en œuvre.

La mise en place des registres papiers et du registre numérique ont permis de recueillir 3 observations.

Cette concertation a permis d'associer la population dans le processus de modification du PLU de la commune de Chennevières-sur-Marne, et notamment :

- aux habitants de prendre connaissance du projet de modification et des objectifs visés ;
- de répondre aux interrogations des habitants ;
- d'apporter des éléments constructifs au projet de modification.

Il convient donc de dresser un bilan favorable de la concertation menée dans le cadre du projet de modification du PLU.

Ce bilan est destiné à être joint au dossier d'enquête publique conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement.